

Circulaire d'information

INFCIRC/549/Add.9/25

14 août 2023

Distribution générale

Français

Original : russe

Communication reçue de la Fédération de Russie concernant les dispositions qu'elle a décidé d'adopter pour la gestion du plutonium

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'AIEA une note verbale datée du 21 juin 2023, accompagnée de pièces jointes dans lesquelles le Gouvernement de la Fédération de Russie, conformément à l'engagement qu'il a pris en vertu des Directives relatives à la gestion du plutonium (figurant dans le document INFCIRC/549¹ du 16 avril 1998 et dénommées ci-après les « Directives ») et aux annexes B et C des Directives, a communiqué les statistiques annuelles des quantités détenues de plutonium civil non irradié et les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils au 31 décembre 2022.

2. Comme le Gouvernement de la Fédération de Russie l'a demandé dans sa note verbale du 1^{er} décembre 1997 concernant les dispositions qu'il a décidé d'adopter pour la gestion du plutonium (document INFCIRC/549 du 16 avril 1998), le texte de la note verbale du 21 juin 2023 et de ses pièces jointes est reproduit ci-après pour l'information de tous les États Membres.

¹ Une modification de ce document a été publiée le 8 septembre 2009 (document INFCIRC/549/Mod.1).

MISSION PERMANENTE
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

Erzherzog-Karl-Strasse 182
A-1220 Vienne

Tél. : (043-1) 282 53 91, 282 53 93
Fax : (043-1) 280 56 87

N° 2396-n

La mission permanente de la Fédération de Russie auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur, conformément au paragraphe 14 des Directives relatives à la gestion du plutonium, de lui transmettre une lettre de la Corporation d'État de l'énergie atomique « Rosatom », dans laquelle sont indiquées les statistiques annuelles des quantités détenues de plutonium civil non irradié et les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils au 31 décembre 2022.

La mission permanente de la Fédération de Russie saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat l'assurance de sa très haute considération.

[sceau]

Vienne, le 21 juin 2023

SECRÉTARIAT DE L'AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
Vienne

Corporation d'État de l'énergie atomique « Rosatom »
24 rue Bolshaya Ordynka, Moscou, 119017, Russie
Tél. : +7 (499) 949 45 35; fax: +7 (499) 949 46 79
mél : info@rosatom.ru; www.rosatom.com

14 juin 2023

N° 1-7B/31167

À l'attention du Secrétariat de l'AIEA

Objet : Quantités de plutonium détenues

Conformément au paragraphe 14 des Directives relatives à la gestion du plutonium, je vous communique les statistiques annuelles des quantités détenues de plutonium civil non irradié et les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils au 31 décembre 2022, suivant les modèles figurant respectivement aux annexes B et C des Directives.

Pièces jointes : 2 pages

Directrice adjointe des relations internationales
Directrice de la coopération
avec les organisations internationales

(signé)

M. P. Belyaeva

**Quantités estimées de plutonium contenu dans
du combustible irradié dans des réacteurs civils**

Totaux pour les organisations, entreprises (en kilogrammes)*	au 31 décembre 2022	(31 décembre 2021)
1. Plutonium contenu dans du combustible nucléaire irradié dans les installations de réacteurs civils	78 000	(77 000)
2. Plutonium contenu dans du combustible irradié détenu dans des usines de retraitement	7 000	(7 000)
3. Plutonium contenu dans du combustible irradié détenu dans d'autres installations	112 000	(108 000)

Note

i) Le traitement des matières envoyées pour stockage définitif direct devra faire l'objet d'un examen plus approfondi lorsque les projets de stockage définitif direct auront pris une forme concrète.

ii) Définitions :

Ligne 1 : comprend les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible provenant de réacteurs civils.

Ligne 2 : comprend les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible reçu dans les usines de retraitement mais pas encore retraité.

* Arrondi au millier de kilos

**Statistiques annuelles des quantités détenues
de plutonium civil séparé**

Totaux pour les organisations, entreprises (en kilogrammes)*	au 31 décembre 2022	(31 décembre 2021)
1. Plutonium séparé non irradié dans des installations d'entreposage dans des usines de retraitement	58 300	(57 600)
2. Plutonium séparé non irradié en cours de fabrication et plutonium contenu dans des produits semi-finis ou non finis non irradiés dans des usines de fabrication de combustible ou autres, ou dans d'autres installations**	1 100	(900)
3. Plutonium contenu dans du combustible MOX non irradié, y compris celui chargé dans le cœur d'un réacteur avant utilisation, ou tout autre plutonium non irradié contenu dans d'autres produits fabriqués sur les sites de réacteurs ou dans d'autres installations**	4 600	(3 900)
4. Plutonium séparé non irradié détenu dans d'autres installations**	500	(1 100)
<u>Note</u>		
i) Plutonium indiqué aux lignes 1 à 4 ci-dessus et appartenant à des organismes étrangers	0	(0)
ii) Plutonium dans l'une quelconque des formes visées aux lignes 1 à 4 ci-dessus détenu sur des sites dans d'autres pays et, par conséquent, non inclus dans les quantités susmentionnées	0	(0)

* Arrondi à la centaine de kilos

** Lieu d'entreposage non précisé